

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département d'Indre-et-Loire**

**VILLE DE TOURS**

---



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 MAI 2021**

\*\*\*\*\*

Convocations envoyées le mercredi 05 mai 2021

Nombre de Conseillers Municipaux : 55

Nombre de Conseillers en exercice : 55

Nombre de Conseillers présents : 54

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Anne BLUTEAU, Adjointe au Maire est désignée Secrétaire de Séance.

\* \* \*

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17 h 00.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 29 mars 2021.

\* \* \*

**- 21\_05\_19\_001 -**

**LOGEMENT - ADOPTION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS POUR LA MISE EN OEUVRE ACCELEREE DU PLAN LOGEMENT D'ABORD**

**Rapporteur : Madame Marie QUINTON, adjointe au maire**

Le Conseil

- APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs à conclure avec l'Etat pour la mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 50**

**Abstentions : 4 (A. WANNERROY, D. DARIES, M. BRAND, C. CHEVILLARD ne prennent pas part au vote)**

## **Interruption de séance à 19h.**

Questions des citoyens :

Question 1 : Quelles dispositions préventives contre la pénurie d'eau pouvons-nous mettre en place ? De la part de la Ville mais également avec le concours des citoyens.

Question 2 : Que compte faire la Ville pour empêcher l'installation de caravanes dans le parc St Radegonde ?

## **Reprise de la séance à 19h45**

**- 21\_05\_19\_002 -**

### **BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS CIMETIERES DE LA VILLE DE TOURS - COMPTE DE GESTION 2020**

**Rapporteur : Monsieur Florent PETIT, adjoint au maire**

Le Conseil

- DECLARE que le Compte de Gestion du budget annexe des Prestations Cimetières de la Ville de Tours dressé par Monsieur le Comptable public pour l'exercice 2020 n'appelle aucune observation, ni réserve.

***Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***Avis favorables : 49***

***Abstentions : 5 (C. REYNAUD, I. MANZARI, A. BLUTEAU, T. LECOMTE, M. BRAND ne prennent pas part au vote)***

**- 21\_05\_19\_003 -**

### **BUDGET ANNEXE DE LA REGIE AUTONOME DU GRAND THEATRE DE TOURS - COMPTE DE GESTION 2020**

**Rapporteur : Monsieur Christophe DUPIN, adjoint au maire**

Le Conseil

- DECLARE que le Compte de Gestion du budget annexe de la régie autonome du Grand Théâtre de Tours dressé par Monsieur le Comptable public pour l'exercice 2020 n'appelle aucune observation, ni réserve.

***Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***Avis favorables : 53***

***Abstention : 1 (F. GAGNAIRE ne prend pas part au vote)***

**- 21\_05\_19\_004 -**

### **BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE TOURS - COMPTE DE GESTION 2020**

**Rapporteur : Monsieur Frédéric MINIQU, adjoint au maire**

Le Conseil

- DECLARE que le Compte de Gestion du budget principal de la Ville de Tours dressé par Monsieur le Comptable Public pour l'exercice 2020 n'appelle aucune observation ni réserve.

***Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***Avis favorables : 52***

***Abstentions : 2 (P. GEIGER, O. LEBRETON ne prennent pas part au vote)***

Madame Cathy MUNSCH-MASSET est désignée présidente de séance pour la partie de la séance consacrée au vote des comptes administratifs conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales.

**M. le Maire et Christophe BOUCHET sortent de la salle.**

**- 21\_05\_19\_005 -**

**BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS CIMETIERES DE LA VILLE DE TOURS - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

**Rapporteur : Monsieur Florent PETIT, adjoint au maire**

Le Conseil

- ARRETE les résultats du Compte Administratif de 2020 du budget annexe des Prestations Cimetières tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

***Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***Avis favorables : 50***

***Abstentions : 2 (J.P. GILLE, F. HEMME ne prennent pas part au vote)***

**- 21\_05\_19\_006 -**

**BUDGET ANNEXE DE LA REGIE AUTONOME DU GRAND THEATRE DE TOURS - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

**Rapporteur : Monsieur Christophe DUPIN, adjoint au maire**

Le Conseil

- ARRETE les résultats du Compte Administratif 2020 du budget annexe de la régie autonome du Grand Théâtre de Tours tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

***Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***Avis favorables : 50***

***Abstentions : 2 (J.P. GILLE, F. HEMME ne prennent pas part au vote)***

**- 21\_05\_19\_007 -**

**BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE TOURS - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

**Rapporteur : Monsieur Frédéric MINIOU, adjoint au maire**

Le Conseil

- ARRETE les résultats du Compte Administratif 2020 du budget principal de la Ville de Tours tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

***Adopté à la majorité des suffrages exprimés.***

**Avis favorables : 48**

**Avis contraires : 4 (P. COMMANDEUR, B. PIERRE, B. DARNET MALAQUIN, C. DELAGARDE)**

Le Maire rentre dans la salle et assure la présidence de séance.

**- 21\_05\_19\_008 -**

**BILAN 2020 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES**

**Rapporteur : Madame Cathy SAVOUREY, adjointe au maire**

Le Conseil

- APPROUVE le bilan des acquisitions et des cessions immobilières de l'année 2020 opérées sur le territoire de la commune par la Ville, par la Société d'Equipement de la Touraine (S.E.T.) et par TOUR(S) HABITAT tel qu'il ressort des tableaux annexés à la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 47**

**Abstentions : 7 (C. MUNSCH-MASSET, B. HAAS, F. PETIT ne prennent pas part au vote ; P. COMMANDEUR, B. PIERRE, B. DARNET-MALAQUIN, C. DELAGARDE)**

**- 21\_05\_19\_009 -**

**TOURS HABITAT - EMPRUNT DE 1 800 000 EUROS AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE LOIRE-CENTRE AFIN DE FINANCER L'AMENAGEMENT DU ECOQUARTIER MONCONSEIL - GARANTIE DE LA VILLE DE TOURS A HAUTEUR DE 80 %**

**Rapporteur : Madame Cathy SAVOUREY, adjointe au maire**

Le Conseil

- ACCORDE la garantie de la Ville de Tours, à hauteur de 80 % soit 1 440 000 €, à Tours Habitat pour le remboursement d'un emprunt d'un montant 1 800 000 € souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Centre selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de prêt du contrat de prêt n° 2103014 présenté ci-dessous,

- DIT que ce prêt est destiné à financer l'aménagement de l'écoquartier Monconseil avec un terme de la concession fixé en décembre 2024.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 45**

**Abstentions : 9 (Monsieur le Maire, C. MUNSCH-MASSET, M. QUINTON, P. GEIGER, B. HAAS, F. PETIT, O. BA TALL, A. SCHALK-PETITOT, P. COMMANDEUR ne prennent pas part au vote)**

- 21\_05\_19\_010 -

**SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA TOURAINE - EMPRUNT DE 4 500 000 EUROS AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE LOIRE-CENTRE AFIN DE FINANCER L'AMENAGEMENT DU HAUT DE LA RUE NATIONALE - GARANTIE DE LA VILLE DE TOURS A HAUTEUR DE 80 %**

**Rapporteur : Madame Cathy SAVOUREY, adjointe au maire**

Le Conseil

- ACCORDE la garantie de la Ville de Tours, à hauteur de 80 %, à la Société d'Equipement de la Touraine, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant 4 500 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Centre,

- DIT que ce prêt est destiné à financer l'aménagement du Haut de la rue Nationale avec un terme de la concession fixé au 27 mars 2022.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 44**

**Abstentions : 10 (Monsieur le Maire, C. MUNSCH-MASSET, F. MINIOU, P. GEIGER, B. HAAS, F. PETIT, J.P. GILLE, C. BOULANGER, F. HEMME, A. SCHALK-PETITOT ne prennent pas part au vote)**

- 21\_05\_19\_011 -

**SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA TOURAINE - EMPRUNT DE 2 300 000 EUROS AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE LOIRE-CENTRE AFIN DE FINANCER L'AMENAGEMENT DE LA ZAC LES CASERNES BEAUMONT-CHAUVEAU - GARANTIE DE LA VILLE DE TOURS A HAUTEUR DE 80 %**

**Rapporteur : Madame Cathy SAVOUREY, adjointe au maire**

Le Conseil

- ACCORDE la garantie de la Ville de Tours, à hauteur de 80 %, à la Société d'Equipement de la Touraine, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant 2 300 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Centre,

- DIT que ce prêt est destiné à financer l'aménagement de la ZAC des Casernes Beaumont-Chauveau (démolition de bâtiments et fouilles archéologiques) avec un terme de la concession fixé au 11 mars 2030.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 42**

**Abstentions : 12 (Monsieur le Maire, C. MUNSCH-MASSET, F. MINIOU, P. GEIGER, B. HAAS, F. PETIT, J.P. GILLE, C. BOULANGER, F. HEMME, O. LEBRETON, A. SCHALK-PETITOT, R. BRUTINAUD ne prennent pas part au vote)**

- 21\_05\_19\_012 -

**TOURS PASSEPORT LOISIRS - PARTICIPATION DE LA VILLE EN FAVEUR DES FAMILLES**

**Rapporteur : Monsieur Franck GAGNAIRE, adjoint au maire**

Le Conseil

- APPROUVE la participation de la Ville de Tours à 50 € par passeport dans le cadre du dispositif Tours Passeport Loisirs, pour les enfants de 6 à 10 ans des familles concernées.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 47**

**Abstentions : 7 (C. MUNSCH-MASSET, C. DUPIN, B. HAAS, F. PETIT, F. HEMME, O. LEBRETON, R. BRUTINAUD ne prennent pas part au vote)**

**- 21\_05\_19\_013 -**

**ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 - ACTUALISATION DES REGLEMENTS INTERIEURS ET FINANCIERS - PAUSE MERIDIENNE RESTAURATION SCOLAIRE (RS) - ETUDE SURVEILLEE (ES) - ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) ET ACCUEILS EDUCATIFS DU MATIN ET DU SOIR (AEMS)**

**Rapporteur : Monsieur Franck GAGNAIRE, adjoint au maire**

Le Conseil

- APPROUVE les actualisations des règlements intérieurs et financiers de la pause méridienne - restauration scolaire, de l'étude surveillée et des ALSH et des AEMS pour l'année scolaire 2021-2022.

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 41**

**Abstentions : 8 (F. MINIOU, C. DUPIN, I. MANZARI, B. HAAS, S. HOUQUES, F. HEMME, O. LEBRETON, R. BRUTINAUD ne prennent pas part au vote)**

**Avis contraires : 5 (C. BOUCHET, M. CABANNE, T. COULON, A. SCHALK-PETITOT, C. CHEVILLARD)**

**- 21\_05\_19\_014 -**

**POLITIQUE DE LA VILLE - PROGRAMMATION 2021 DES ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE**

**Rapporteur : Madame Marie QUINTON, adjointe au maire**

Le Conseil

- APPROUVE les 62 actions de la programmation du contrat de ville.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 47**

**Abstentions : 7 (C. MUNSCH-MASSET, M. QUINTON, C. REYNAUD, S. HOUQUES, B. FAUCHEUX, M.L. GUARDIA, R. MOUSSOUNI ne prennent pas part au vote)**

**- 21\_05\_19\_015 -**

**POLITIQUE DE LA VILLE - DISPOSITIF FONDS D'INITIATIVE CITOYENNE**

**Rapporteur : Madame Marie QUINTON, adjointe au maire**

Le Conseil

- APPROUVE la réforme du Fonds d'Initiative Citoyenne.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

- 21\_05\_19\_016 -

**TOURS HABITAT - EMPRUNT DE 2 500 000 EUROS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AFIN DE FINANCER LA REHABILITATION DE LA RESIDENCE COUVRAT DESVERGNES - GARANTIE DE LA VILLE DE TOURS A HAUTEUR DE 50%**  
**Rapporteur : Madame Marie QUINTON, adjointe au maire**

Le Conseil

- ACCORDE la garantie de la Ville de Tours, à hauteur de 50% soit 1 250 000 €, à TOURS HABITAT pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 500 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de prêt du contrat de prêt n°121437 présenté ci-dessous,

- DIT que ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de la résidence COUVRAT DESVERGNES située rue Georges Collon à Tours.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 45**

**Abstentions : 9 (Monsieur le Maire, C. MUNSCH-MASSET, C. SAVOUREY, M. QUINTON, C. REYNAUD, A. WANNERROY, T. LECOMTE, O. BA TALL, P. COMMANDEUR ne prennent pas part au vote)**

- 21\_05\_19\_017 -

**LOGEMENT - 3F CENTRE VAL DE LOIRE - EMPRUNTS DE 1 995 749 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR FINANCER LA CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS RUE DU COLOMBIER - GARANTIE DE LA VILLE DE TOURS A HAUTEUR DE 50 %**  
**Rapporteur : Madame Marie QUINTON, adjointe au maire**

Le Conseil

- ACCORDE la garantie de la Ville de Tours, à hauteur de 50 % soit 997 874,50 €, à 3F CENTRE VAL DE LOIRE pour le remboursement de prêts d'un montant de 1 995 749,00 € souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 119416 présenté ci-dessous et constitué de 4 lignes de prêt. Cette garantie est assortie de droits de réservation de 20 % du nombre de logements composant le programme :

|                       |                |
|-----------------------|----------------|
| - Prêt PLUS :         | 1.057.930,00 € |
| - Prêt PLUS FONCIER : | 617.141,00 €   |
| - Prêt PLAI :         | 169.717,00 €   |
| - Prêt PLAI FONCIER : | 150.961,00 €   |

- DIT que ce prêt est destiné à financer la construction de 19 logements situés rue du Colombier à Tours.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 50**

**Abstentions : 4 (C. SAVOUREY, C. REYNAUD, A. WANNEROY, T. LECOMTE ne prennent pas part au vote)**

**- 21\_05\_19\_018 -**

**TOURS HABITAT - EMPRUNT DE 885 000 EUROS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AFIN DE FINANCER LA REHABILITATION THERMIQUE DE LA RESIDENCE SEVERINE - GARANTIE DE LA VILLE DE TOURS A HAUTEUR DE 50 %**

**Rapporteur : Madame Marie QUINTON, adjointe au maire**

Le Conseil

- ACCORDE la garantie de la Ville de Tours, à hauteur de 50 % soit 442 500 €, à TOURS HABITAT pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 885 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de prêt du contrat de prêt n° 122102 présenté ci-dessous,

- DIT que ce prêt est destiné à financer la réhabilitation thermique de la résidence SEVERINE située rue Séverine à Tours.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 45**

**Abstentions : 9 (Monsieur le Maire, C. MUNSCH-MASSET, C. SAVOUREY, M. QUINTON, C. REYNAUD, A. WANNEROY, T. LECOMTE, O. BA TALL, P. COMMANDEUR ne prennent pas part au vote)**

**- 21\_05\_19\_019 -**

**TOURS HABITAT - EMPRUNT DE 294 800 EUROS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AFIN DE FINANCER LA REHABILITATION THERMIQUE DE LA RESIDENCE CHAPELON - GARANTIE DE LA VILLE DE TOURS A HAUTEUR DE 50 %**

**Rapporteur : Madame Marie QUINTON, adjointe au maire**

Le Conseil

- ACCORDE la garantie de la Ville de Tours, à hauteur de 50 % soit 147 400 €, à TOURS HABITAT pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 294 800 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et conditions de prêt du contrat de prêt n°119807 comportant 2 lignes présentées ci-dessous ;

- DIT que ce prêt est destiné à financer la réhabilitation thermique de la résidence Chapelon située entre la rue Christophe Colomb et la rue des Fleurs à Tours.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 45**

**Abstentions : 9 (Monsieur le Maire, C. MUNSCH-MASSET, C. SAVOUREY, M. QUINTON, C. REYNAUD, A. WANNEROY, T. LECOMTE, O. BA TALL, P. COMMANDEUR ne prennent pas part au vote)**



- 21\_05\_19\_020 -

**GARANTIE D'EMPRUNT - CROIX ROUGE HABITAT - EMPRUNTS DE 893 293 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - REHABILITATION DE LA RESIDENCE AUTONOMIE ET L'EPHAD SITUES 23 RUE DE LA LOIRE- GARANTIE DE LA VILLE DE TOURS A HAUTEUR DE 50 %**

**Rapporteur : Madame Marie QUINTON, adjointe au maire**

Le Conseil

- ANNULE la délibération 20\_12\_16\_008 en raison des modifications intervenues sur la demande de garantie formulée par CROIX ROUGE HABITAT,

- ACCORDE la garantie de la Ville de Tours à hauteur de 50 % soit 446 646,50 € à CROIX ROUGE HABITAT pour le remboursement d'emprunts d'un montant total de 893 293 € souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêts n° 120162 et 120164 comportant 4 lignes de prêts au total présentées ci-dessous,

- DIT que ces prêts sont destinés à financer la soule du coût des travaux de réhabilitation de la résidence autonomie et de l'EPHAD situés 23 rue de la Loire à Tours Nord.

***Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***Avis favorables : 50***

***Abstentions : 4 (C. SAVOUREY, C. REYNAUD, A. WANNERROY, T. LECOMTE ne prennent pas part au vote)***

- 21\_05\_19\_021 -

**ADHESION DE LA VILLE DE TOURS A LA PLATEFORME DE L'ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

**Rapporteur : Madame Elise PEREIRA-NUNES, adjointe au maire**

Le Conseil

- APPROUVE l'adhésion à la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 8 000 € à l'association « SOS Méditerranée ».

***Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***Avis favorables : 45***

***Abstentions : 9 (P.A. MOREAU, P. COMMANDEUR, B. PIERRE, B. DARNET MALAQUIN, C. DELAGARDE ne prennent pas part au vote ; C. BOUCHET, M. CABANNE, O. LEBRETON, C. CHEVILLARD)***

- 21\_05\_19\_022 -

**CONVENTION DE DEPOT D'UNE OEUVRE DU MUSEE DES BEAUX-ARTS ENTRE LA VILLE DE TOURS ET LE CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX AGISSANT POUR LE COMPTE DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA LANGUE FRANCAISE**

**Rapporteur : Monsieur Christophe DUPIN, adjoint au maire**

Le Conseil

- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de dépôt avec le Centre des monuments nationaux, pour le dépôt de l'œuvre de Pierre MERLOT, Portrait présumé d'Antoine de Rivarol, 1791, Huile sur Toile.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 52**

**Abstentions : 2 (C. SEBAOUN, P.A. MOREAU ne prennent pas part au vote)**

**- 21\_05\_19\_023 -**

## **MESURES RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL**

**Rapporteur : Madame Catherine REYNAUD, adjointe au maire**

Le Conseil

- APPROUVE les créations de poste,
- APPROUVE les transformations de poste,
- APPROUVE les conditions de recrutement du Directeur Général Adjoint Ressources et Moyens sur le poste n° 14883 relevant désormais du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux, bénéficiant du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique,
- APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Tours et le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville pour la gestion, par le Comité des Œuvres Sociales, de prestations d'action sociale auprès du personnel en activité et retraité de la Ville de Tours.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 36**

**Abstentions : 18 (C. MUNSCH-MASSET, F. MINIOU, M. QUINTON, E. PEREIRA-NUNES, C. SEBAOUN, F. HEMME, M. BRAND, C. BOUCHET, M. CABANNE, O. LEBRETON, T. COULON, A. SCHALK-PETITOT, R. BRUTINAUD, C. CHEVILLARD, P. COMMANDEUR, B. PIERRE, B. DARNET MALAQUIN, C. DELAGARDE ne prennent pas part au vote)**

**- 21\_05\_19\_024 -**

## **ADHESION DE LA VILLE DE TOURS AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FORMATIONS SANTE, SECURITE DU TRAVAIL**

**Rapporteur : Madame Oulématou BA-TALL, adjointe au maire**

Le Conseil

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes avec les communes de Ballan-Miré, Berthenay, Chambray-lès-Tours, Chanceaux-sur-Choisille, Druye, Fondettes, Joué-les-Tours, La Riche, Luynes, Notre-Dame d'Oé, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Avertin, Saint-Etienne de Chigny, Saint-Genouph, Saint-Pierre-des-Corps, avec le CCAS de Tours, avec le Syndicat des Mobilités de Touraine, avec le Conseil Départemental 37 et avec Tours Métropole Val de Loire concernant l'achat de formations en santé et sécurité du travail,
- ACCEPTE que Tours Métropole Val de Loire soit coordonnateur de ce groupement de commandes.

***Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***Avis favorables : 46***

***Abstentions : 8 (C. MUNSCH-MASSET, F. MINIYOU, M. QUINTON, E. PEREIRA-NUNES, C. SEBAOUN, F. HEMME, M. BRAND, E. AUBRY ne prennent pas part au vote)***

**- 21\_05\_19\_025 -**

**COMMERCE - REAFFECTATION DU FONDS FACADE AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

**Rapporteur : Monsieur Iman MANZARI, adjoint au maire**

Le Conseil

- APPROUVE la modification du dispositif adopté par délibération n° 20\_07\_24\_028 du 24 juillet 2020 pour l'année 2021 et sa transformation comme suit :

- la subvention sera versée pour un montant maximum de 12 500,00 € à chacune des deux chambres consulaires que sont la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire et sera fléchée aux commerçants ou artisans désireux de mettre en œuvre, dans le cadre de leur activité, une transition numérique, écologique ou une action en faveur de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes porteuses de handicap.

***Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.***

**- 21\_05\_19\_026 -**

**TARIFS MUNICIPAUX 2021 - MODIFICATIONS DES TARIFS RELATIFS AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET EXONERATION D'UNE PARTIE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE TOURS**

**Rapporteur : Monsieur Eric THOMAS, adjoint au maire**

Le Conseil

- APPROUVE les tarifs relatifs aux installations sportives et leurs modalités d'application,

- DECIDE que les tarifs, tels qu'annexés à la présente délibération, seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

***Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***Avis favorables : 48***

***Abstentions : 6 (O. BA TALL, O. LEBRETON ne prennent pas part au vote ; P. COMMANDEUR, B. PIERRE, B. DARNET MALAQUIN, C. DELAGARDE)***

**- 21\_05\_19\_027 -**

**REGLEMENT APPLICABLE AUX PRESTATIONS SPORTIVES - ACTUALISATION 2021**

**Rapporteur : Monsieur Eric THOMAS, adjoint au maire**

Le Conseil

- APPROUVE le règlement actualisé annexé à la présente délibération concernant les prestations sportives,

- DIT que le règlement entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 53**

**Abstention : 1 (O. LEBRETON ne prend pas part au vote)**

**- 21\_05\_19\_028 -**

**CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE / MGEN / AIRFIT - INSTALLATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF DE PLEIN AIR - QUARTIER DES DEUX LIONS**

**Rapporteur : Monsieur Eric THOMAS, adjoint au maire**

Le Conseil

- APPROUVE la conclusion d'une convention de partenariat entre la Ville, la Mutuelle Générale de l'Education Nationale et la société AirFit pour l'installation d'un équipement sportif de plein air au quartier des Deux Lions.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 53**

**Abstention : 1 (F. MINIOU ne prend pas part au vote)**

**- 21\_05\_19\_029 -**

**PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ACTANT DU TERME DU BAIL A CONSTRUCTION CONCLU POUR LA REALISATION DU SITE TENNISIQUE DE LA VALLEE DU CHER**

**Rapporteur : Monsieur Eric THOMAS, adjoint au maire**

Le Conseil

- APPROUVE la conclusion d'un protocole transactionnel visant à mettre un terme aux obligations réciproques de la Ville et de la Fédération Française de Tennis représentée par la Ligue du Centre Val de Loire nées du bail à construction du 8 octobre 1980 et de ses avenants,

- AUTORISE la signature du protocole transactionnel précité et de l'ensemble des pièces utiles à son exécution.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 53**

**Abstention : 1 (F. MINIOU ne prend pas part au vote)**

**- 21\_05\_19\_030 -**

**SITE DE MARMOUTIER - PROGRAMMATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE 2021**

**Rapporteur : Monsieur Bertrand RENAUD, adjoint au maire**

Le Conseil

- APPROUVE l'organisation de deux spectacles sur le site de Marmoutier durant l'été 2021,

- APPROUVE l'extension de la gratuité jusqu'à 18 ans.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 51**

**Abstentions : 3 (F. GAGNAIRE, D. DARIES, M. BRAND ne prennent pas part au vote)**

**- 21\_05\_19\_031 -**

**SITE DE MARMOUTIER - PROGRAMME DE RECHERCHES 2021 - CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE TOURS, L'UNIVERSITE DE TOURS ET LE CNRS**

**Rapporteur : Monsieur Bertrand RENAUD, adjoint au maire**

Le Conseil

- APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville de Tours, l'Université de Tours et le Centre National de la Recherche Scientifique et Technique, pour la mise en œuvre du programme de recherches, conduit par le Laboratoire Archéologie et Territoires de l'Université de Tours, sur le site de l'ancienne abbaye de Marmoutier et ses abords, au titre de l'année 2021.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 51**

**Abstentions : 3 (F. GAGNAIRE, D. DARIES, M. BRAND ne prennent pas part au vote)**

**- 21\_05\_19\_032 -**

**CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE TOURS ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL - RACCORDEMENT AU RESEAU DE CHALEUR DU COLLEGE ET DE L'ECOLE MICHELET**

**Rapporteur : Monsieur Martin COHEN, conseiller municipal délégué**

Le Conseil

- APPROUVE la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la Ville de Tours et le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire concernant le raccordement au réseau de chaleur du collège et de l'école primaire Michelet.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 53**

**Abstention : 1 (F. GAGNAIRE ne prend pas part au vote)**

**- 21\_05\_19\_033 -**

**TARIFS MUNICIPAUX 2021 - MODIFICATIONS**

**Rapporteur : Monsieur Frédéric MINIOU, adjoint au maire**

Le Conseil

- APPROUVE l'exonération des droits de terrasses pour les établissements faisant l'objet d'une fermeture administrative à compter de la réouverture de ceux-ci et pendant trois mois,

- APPROUVE l'exonération de la redevance pour occupation du domaine public pour les commerçants non sédentaires, non alimentaires (Produits Manufacturés et Brocantes) et ayant souscrit un abonnement, à compter du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 31 mai 2021.

- APPROUVE la correction matérielle sur le catalogue des tarifs 2021, par le rajout du tarif « adultes et personnel de service » à la rubrique « Restaurants scolaires », pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2021 comme indiqué ci-dessous et tel que repris en annexe 1 :

|  | 2020 |      |      | 2021 |      |      |
|--|------|------|------|------|------|------|
|  | TTC  | HT   | TVA  | TTC  | TAUX | %    |
| 1-3-5-2/ Tarifs du 1er septembre au 31 décembre 2021 - Année scolaire 2021-2022                |      |      |      |      |      |      |
| Adultes (enseignants ou autres adultes autorisés)  | 5,29 | 5,04 | 0,28 | 5,32 | 5,50 | 0,57 |
| Service (personnel de service assurant le service de la restauration, AVS, AESH et stagiaires) | 2,50 | 2,56 | 0,14 | 2,70 | 5,50 | 8,00 |
| Les recettes seront constatées au 7067 251 E92 HT  |      |      |      |      |      |      |

- APPROUVE la modification des intitulés de certains des tarifs « cimetières » qui sont reprises dans l'annexe 2 jointe à la présente délibération,

- APPROUVE la modification de la section « concessions » du règlement général des cimetières de la Ville comme suit :

« Chapitre 2 - CONCESSIONS -

Article 1 - DELIVRANCE D'UNE CONCESSION

La personne qui désire obtenir une concession de terrain doit en faire demande au Maire et se présenter à l'antenne administrative des cimetières. L'octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal est subordonné aux dispositions des articles L2223-3 et L2223-13 du C.G.C.T.

Toute concession donnera lieu à l'établissement d'un acte administratif dont les frais éventuels de timbre et d'enregistrement exigibles resteront à la charge du concessionnaire. Pour une inhumation autre que la première, de corps, de cercueil contenant des restes mortels, ou d'urne, une redevance de superposition sera perçue au tarif en vigueur le jour de la nouvelle occupation en fonction de la durée de la concession.

Le droit de superposition n'est pas une taxe d'inhumation mais une modalité du paiement du prix de la concession (CE, Sect., 18 janv. 1929, Sieur Barbé : Rec. CE, p. 66. - V. également Rép. min. n° 24234, JOAN Q 22 mars 1999, p. 1754).

Les familles pourront mandater une entreprise publique ou privée de Pompes Funèbres qui effectuera pour leur compte et au vu d'un pouvoir écrit, signé par elles, les formalités nécessaires. »

- APPROUVE la création d'une redevance pour l'occupation du domaine public relative à la mise en place un point de restauration dans la cour du Musée des Beaux-Arts,

- PRECISE que cette redevance est calculée comme suit :

Part fixe : 15 € / m<sup>2</sup> / mois pour le kiosque + 1,20 € / m<sup>2</sup> / mois pour la terrasse  
Part variable : 5 % du Chiffre d'affaires annuel hors taxe.

- APPROUVE la création d'un forfait mensuel de charges d'un montant de 13,40 € lié à la consommation d'électricité du prestataire titulaire de la convention l'occupation du domaine public pour la mise en place un point de restauration dans la cour du Musée des Beaux-Arts,

- APPROUVE le tarif portant concession du droit de chasse aux cervidés, sangliers et autres animaux classés nuisibles en forêt de Tours – PreUILly, pour un montant de 38 833,33 € HT, soit 46 600 € TTC,

- APPROUVE le maintien des tarifs TLPE 2021 pour l'année 2022.

**Le groupe Les Progressistes a déposé un amendement : prolongation de la gratuité des droits de terrasse pendant la saison estivale.**

**Avis favorables : 11 (C. BOUCHET, M. CABANNE, O. LEBRETON, T. COULON, A. SCHALK-PETITOT, R. BRUTINAUD, C. CHEVILLARD, P. COMMANDEUR, B. PIERRE, B. DARNET MALAQUIN, C. DELAGARDE)**

**Avis contraires : 43 (Rassemblement citoyen des écologistes et de la gauche)**

**Rejeté**

**Délibération non amendée :**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 50**

**Abstentions : 4 (P. COMMANDEUR, B. PIERRE, B. DARNET MALAQUIN, C. DELAGARDE)**

**- 21\_05\_19\_034 -**

**BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS CIMETIERES DE LA VILLE DE TOURS -  
AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

**Rapporteur : Monsieur Florent PETIT, adjoint au maire**

Le Conseil

- AFFECTE les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe des Prestations Cimetières de la Ville de Tours comme suit :

- + 103 573,42 € en recettes de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »,
- + 245 394,93 € en recettes d'investissement au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**- 21\_05\_19\_035 -**

**BUDGET ANNEXE DE LA REGIE AUTONOME DU GRAND THEATRE DE TOURS -  
AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

**Rapporteur : Monsieur Christophe DUPIN, adjoint au maire**

Le Conseil

- AFFECTE le résultat de fonctionnement 2020 du Budget annexe de la Régie autonome du Grand Théâtre de Tours comme suit :

- + 316 122,59 € en recettes de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » ;
- + 41 505,02 € en recettes d'investissement au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

- 21\_05\_19\_036 -

**BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE TOURS - AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

**Rapporteur : Monsieur Frédéric MINIOU, adjoint au maire**

Le Conseil

- AFFECTE le résultat de fonctionnement 2020 du budget principal de la Ville de Tours comme suit :

- 16 742 211,87 € en recettes d'investissement : compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » ;
- 17 650 330,28 € en recettes de fonctionnement : compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »,

- PRECISE que le déficit de clôture d'investissement de 21 732 211,87 € est automatiquement repris en dépenses d'investissement : compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

***Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***Avis favorables : 51***

***Abstentions : 3 (I. MANZARI, A. WANNERROY, F. HEMME ne prennent pas part au vote)***

- 21\_05\_19\_037 -

**BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE TOURS - EXERCICE 2021 - DECISION MODIFICATIVE N°1.**

**Rapporteur : Monsieur Frédéric MINIOU, adjoint au maire**

Le Conseil

- APPROUVE la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget principal de la Ville de Tours telle qu'elle figure dans les tableaux et la maquette budgétaire annexés à la présente délibération,

- AUTORISE une avance de trésorerie maximale de 2 875 000 € du budget principal de la Ville de Tours au budget annexe des opérations d'aménagement NPNRU,

- DECIDE que les avances ne donneront pas lieu à paiement d'intérêts par le budget annexe.

***Adopté à la majorité des suffrages exprimés.***

***Avis favorables : 40***

***Abstentions : 3 (I. MANZARI, S. HOUQUES, F. HEMME ne prennent pas part au vote)***

***Avis contraires : 11 (C. BOUCHET, M. CABANNE, O. LEBRETON, T. COULON, A. SCHALK-PETITOT, R. BRUTINAUD, C. CHEVILLARD, P. COMMANDEUR, B. PIERRE, B. DARNET MALAQUIN, C. DELAGARDE)***

- 21\_05\_19\_038 -

**BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE TOURS - EXERCICE 2021 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT - VOTE ET AFFECTATION - REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT**

**Rapporteur : Monsieur Frédéric MINIOU, adjoint au maire**

Le Conseil



- APPROUVE la création des Autorisations de Programme et leurs affectations telles que présentées dans les tableaux annexés à la présente délibération,
- APPROUVE la modification des Autorisations de Programme, ainsi que la répartition de leurs Crédits de Paiement, telles que présentées dans la maquette budgétaire de la décision modificative n°1 et dans les tableaux figurant en annexe 1 à la présente délibération,
- APPROUVE l'affectation des Autorisations de Programme existantes révisées selon les tableaux figurant en annexe 2 à la présente délibération,
- APPROUVE la clôture des Autorisations de Programme telles que présentées dans les tableaux figurant en annexe 3 à la présente délibération.

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 41**

**Abstentions : 2 (I. MANZARI, S. HOUQUES ne prennent pas part au vote)**

**Avis contraires : 11 (C. BOUCHET, M. CABANNE, O. LEBRETON, T. COULON, A. SCHALK-PETITOT, R. BRUTINAUD, C. CHEVILLARD, P. COMMANDEUR, B. PIERRE, B. DARNET MALAQUIN, C. DELAGARDE)**

**- 21\_05\_19\_039 -**

**BUDGET ANNEXE POUR LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT DU NPNRU - BUDGET PRIMITIF 2021**

**Rapporteur : Monsieur Frédéric MINIOU, adjoint au maire**

Le Conseil

- ADOPTE par nature et par chapitre le Budget Primitif 2021 du budget annexe Opérations d'aménagement NPNRU, tel que présenté dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 52**

**Abstentions : 2 (I. MANZARI, S. HOUQUES ne prennent pas part au vote)**

**- 21\_05\_19\_040 -**

**COMPTE RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE SUR LES ACTES ACCOMPLIS EN EXECUTION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur :**

Le Conseil

- PREND ACTE de la communication des actes pris en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

\* \* \* \* \*

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire remercie l'assistance et les représentants de la presse d'avoir suivi cette réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire lève la séance à 00H15

\* \* \* \* \*

***Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie, Secrétariat du Conseil Municipal, 1er étage bureau 119.***

\* \* \* \* \*

**La Secrétaire de Séance**

**Anne BLUTEAU**